

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 29 mai 2019	
Nom de l'établissement KROK SOLEIL "À MAISON" Enr.		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 34 avenue 37 lème Edmundston NB E3V 2W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Le ratio est conforme. Le parc de l'école est utilisé et est conforme. Les enfants doivent maintenant apporter leur collation.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 mai 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jacinthe Desjardins

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2019

\_\_\_\_\_  
Date